FOCUS
LES CALAISIENNES DANS L'HISTOIRE

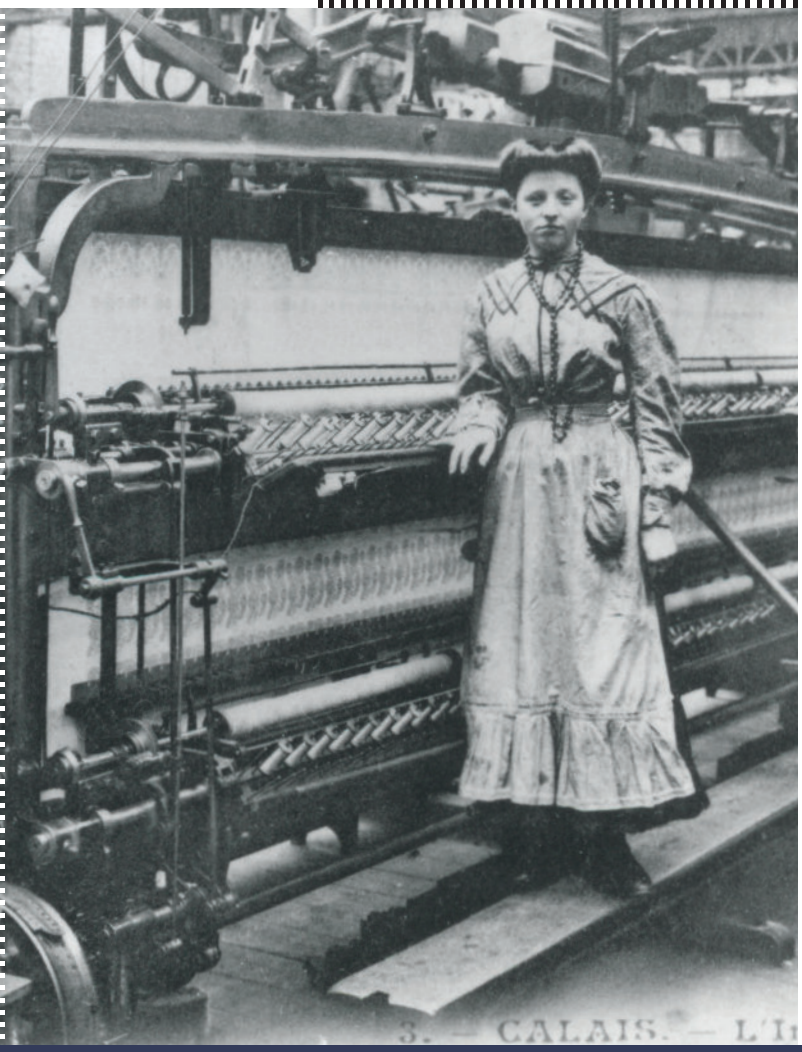

LES CALAISIENNES AU TRAVAIL

VILLES & PAYS D'ART & D'HISTOIRE

SOMMAIRE

5 INTRODUCTION

6 DES MÉTIERS FÉMININS

1 LES OUVRIÈRES

18 LUTTE SYNDICALE

DISPONIBLES DANS LA MÊME COLLECTION :

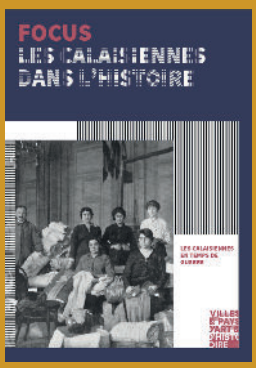

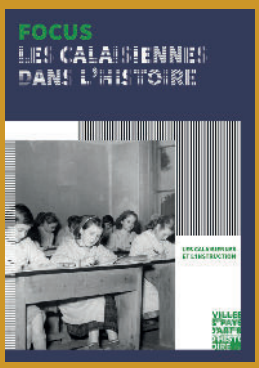

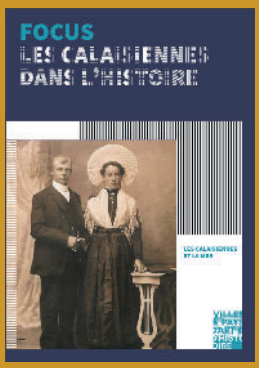

Crédits couverture
Calaisienne travaillant comme brodeuse dans une usine de dentelle
© CCI (Chambre du Commerce et de l'Industrie)
1. Infirmières de la clinique Richelieu
5Fi1017
© Archives municipales de Calais

Rédaction
Amandine Delacourt et Inès Stemput, Archives municipales de Calais
Maquette
Aurélie Gomez

En 1920, les femmes peuvent enfin créer et rejoindre des organismes syndicaux sans l'accord de leur mari ! Outre de meilleures conditions de travail, elles vont se battre pour une meilleure reconnaissance de la maternité (congé maternité, allocations) et enfin obtenir l'égalité salariale !

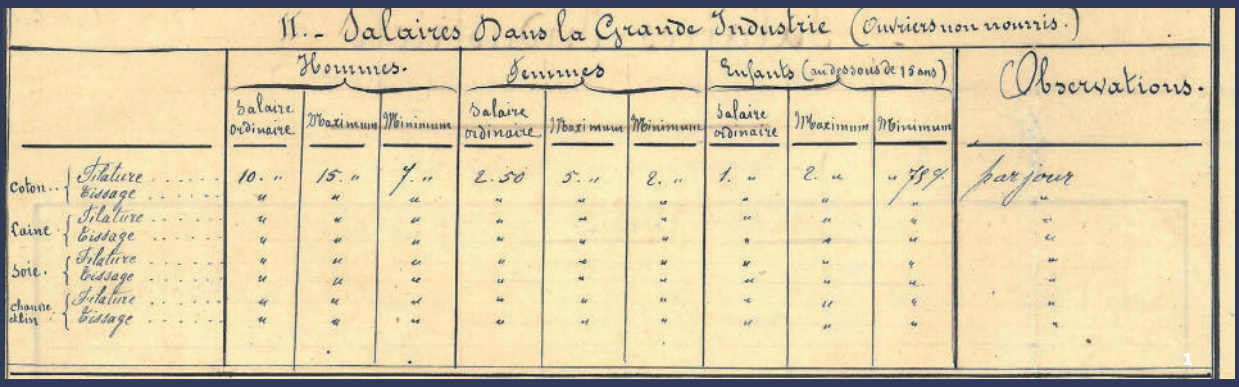

II. - Salaires dans la Grande Industrie (Ouvriers non nourris.)

		Hommes.			Femmes			Enfants (au dessous de 15 ans)			Observations.
		Salaire ordinaire	Maximum	Minimum	Salaire ordinaire	Maximum	Minimum	Salaire ordinaire	Maximum	Minimum	
Coton	Filature	10. "	15. "	7. "	2.50	5. "	2. "	1. "	2. "	" 75	par jour
	Tissage	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Laine	Filature	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Tissage	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Soie	Filature	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Tissage	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Chanvre et lin	Filature	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Tissage	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"

1. Salaires industriels en 1883 7FSP1
© Archives municipales de Calais

INTRODUCTION

Le travail féminin est longtemps demeuré dans l'ombre.

Au début du XIXe, beaucoup de femmes travaillaient à domicile de manière non déclarée, voire gratuitement comme à la campagne où les épouses assistaient leur mari aux activités agricoles. Pour les autres : commerçantes, domestiques, couturières, etc, leur activité professionnelle prenait souvent fin au mariage pour se consacrer à leur rôle d'épouse et de mère. En effet à cette époque, les femmes n'ont aucuns droits juridiques et sont soumises à l'autorité de leur père ou mari. Elles ne peuvent travailler sans l'accord de ce dernier et ne disposent pas librement de leur salaire.

Lors de la Révolution industrielle, les femmes vont peu à peu quitter leur domicile pour venir travailler dans les usines et fabriques. Main-d'œuvre bon marché, elles sont largement sous-payées et travaillent dans des conditions difficiles. Beaucoup d'entre elles mourraient de la tuberculose qui se propageait très rapidement dans des environnements cloîtrés et peu aérés comme les usines. Dans l'industrie dentellière, les femmes commencent cependant à se faire leur place et certains métiers typiquement féminins apparaissent comme celui de wheeleuse par exemple, nécessitant un vrai savoir-faire.

Ces prémices d'émancipation des femmes par le travail vont ensuite s'accentuer lors de la Première Guerre mondiale. Le salariat se développe et le travail des femmes est de plus en plus reconnu, notamment grâce à leur entrée dans le monde syndical. En effet, en 1920, les femmes peuvent enfin créer et rejoindre des organismes syndicaux sans l'accord de leur mari ! Outre de meilleures conditions de travail, elles vont se battre pour une meilleure reconnaissance de la maternité (congé maternité, allocations) et enfin obtenir l'égalité salariale !

Après la Seconde Guerre mondiale, les femmes se dirigent de plus en plus vers des postes moins pénibles comme l'administration ou l'instruction. De nos jours, elles sont majoritaires dans le domaine du tertiaire et des services à la personne, des emplois très souvent précaires et à temps partiel.

DES MÉTIERS FÉMININS

UNE CONDITION FÉMININE ENCADRÉE PAR LA LOI ET LA SOCIÉTÉ

Longtemps réduites à leur rôle de mère et maîtresse du foyer, les femmes ont cependant toujours travaillé, mais leur présence dans les milieux professionnels est malheureusement difficile à définir et à comptabiliser pour plusieurs raisons : travail non-officiel à domicile ou au côté du mari, tâches non répertoriées car précaires et ne nécessitant pas de formations… Rappelons également qu'à cette époque, selon le Code Civil, une femme ne possède pas de droits juridiques et est soumise à l'autorité de son père ou de son mari. Elle ne peut donc travailler sans l'accord de ce dernier et ne dispose pas de son salaire.

LE TRAVAIL DES FEMMES DANS LES CAMPAGNES

Avant la période industrielle, le travail des femmes est donc souvent invisibilisé et restreint à des travaux « de femmes » : production domestique, soin des enfants et de la maison, travaux de couture ou encore travail de la terre. En effet, au début du XIXe, dans une France encore aux ¾ rurale, les femmes représentent presque la moitié de la population active agricole. Mais ce travail ne sera jamais vraiment réglementé, s'exerçant principalement au sein d'un cadre familial, il échappera à tout contrôle. En effet, ces employées des campagnes sont bien souvent les épouses et filles des agriculteurs et la frontière entre leurs tâches agricoles et leurs tâches domestiques est parfois mince à distinguer. La journée des paysannes est longue (de 16 à 19h) et implique toutes sortes de travaux : elles sèment, sarclent, fauchent, vendangent et récoltent ; préparent et entretiennent les outils de travail ; s'occupent des potagers et du bétail (traite, tonte) ; participent aux tâches liées à la préparation et conservation des produits de la ferme… À cela, s'ajoutent le soin et l'éducation des enfants, la préparation des repas, la fabrication du pain, la corvée de l'eau…

LES FEMMES DANS LE COMMERCE ET LES MARCHÉS

Certaines d'entre elles doivent ensuite vendre le produit des récoltes sur les marchés, tout comme les Courguinoises qui vendaient le produit de la pêche de leur mari au Minck, le marché aux poissons. Contrairement au statut d'ouvrière agricole, celui de « marchande publique » était reconnu dans le Code Civil et au milieu du XIXe, 12 à 20% de la population active féminine occupait un emploi dans le commerce. Les femmes restent tout de même limitées à certains secteurs de ventes reconnus comme « féminins » : l'alimentation, le textile, les fleurs… L'artisanat reste quant à lui beaucoup plus cadré et établi en corporations bien souvent interdites aux femmes. Dans les boutiques familiales, c'est le mari qui fabrique et la femme qui vend… Elles pouvaient cependant accéder au statut de patronne suite au décès de leur mari, on considérait alors qu'elles avaient assez de connaissances et de pratique du commerce pour en devenir les gérantes.

L'ESSOR DES VENDEUSES ET EMPLOYÉES DE MAGASINS

Outre les marchandes publiques, les femmes ont également été depuis très longtemps employées de commerce dans les boutiques, les restaurants ou les auberges. Au XIXe, la grande nouveauté vient de l'ouverture des grands magasins qui vont employer une main-d'œuvre principalement féminine. À Calais, le « Grand Bazar Lafayette » (appelé ensuite « Les Nouvelles Galeries » puis « Magasins Modernes ») est le premier grand magasin à ouvrir ses portes à Calais en 1904. Beaucoup de jeunes Calaisiennes vont se tourner vers ces emplois de vendeuses pour échapper au travail à la ferme bien que les salaires soient très bas et les journées difficiles. Par exemple, ce n'est qu'en 1900 qu'une loi est votée leur autorisant à s'asseoir sur leur lieu de travail ! Auparavant, elles devaient rester debout en toutes circonstances plus de 10h de suite !

Ce n’est qu’en 1900 qu’une loi est votée leur autorisant à s’asseoir sur leur lieu de travail ! Auparavant, elles devaient rester debout en toutes circonstances plus de 10h de suite !

1.Commerçantes 5Fi936
© Archives municipales de Calais

LA DOMESTICITÉ : UN EMPLOI FÉMININ PRÉCAIRE ET EXIGEANT

Au milieu du XIXe, 22% de femmes travaillaient quant à elles comme domestiques et ce chiffre ne fera qu'augmenter, les hommes désertant de plus en plus la domesticité avec l'industrialisation des villes. On pouvait devenir domestique dès l'âge de 12 ans et il n'était pas nécessaire d'avoir un haut niveau d'instruction pour être embauché, on demandait cependant au personnel, selon le « Manuel complet des domestiques » paru en 1836 « une obéissance portée jusqu'à l'abnégation, une fidélité scrupuleuse, un zèle de tout instant, une discrétion à toute épreuve, l'ordre et le désintéressement ». Pour les femmes, les fonctions étaient diverses : cuisinière, femme de ménage, femme de chambre, gouvernante et bonne d'enfants… Ces servantes, logées sur place, n'avaient pas d'horaires réguliers et devaient être à disposition des maîtres de maison à toute heure. En bas de l'échelle sociale, elles étaient souvent méprisées et maltraitées. Beaucoup d'entre elles attendaient donc une proposition de mariage pour pouvoir quitter leur emploi.

LES NOURRICES : UNE POSITION PRIVILÉGIÉE DANS LA HIÉRARCHIE DOMESTIQUE

Les nourrices avaient quant à elles, un statut plus élevé dans la hiérarchie domestique. Elles étaient alors mieux nourries et mieux logées afin de pouvoir donner les soins adéquats au nourrisson dont elles avaient la garde. Il s'agissait souvent de femmes mariées ayant déjà donné naissance à un ou plusieurs enfants, recrutées par des bureaux de placement. Avec l'arrivée du nourrissage au biberon au XXe, les nourrices ne vont plus être obligées d'être logées sur place et pourront alors exercer leur métier à domicile. La profession reste cependant très réglementée, une nourrice ne pouvait, par exemple, garder plus de deux nourrissons à son domicile.

LES FEMMES DANS LE TRAVAIL ADMINISTRATIF

Au XXe, les femmes se tournent de plus en plus vers le travail administratif et seront nombreuses à être embauchées comme employées de bureaux. À cette époque, c'est un domaine où les salaires stagnent et qui est peu à peu déserté par les hommes. L'évolution de l'instruction des filles, avec notamment leur entrée dans l'enseignement secondaire en 1880, va aider les femmes à se tourner vers cette voie professionnelle. En effet, elles ont désormais accès à des cours de sténodactylographie qui sera petit à petit considérée comme une compétence purement féminine. Ces employées occupent des postes variés au sein d'entreprises, de banques ou dans la fonction publique : secrétaires, hôtesses d'accueil, employées des services comptables ou financiers… En 1911, 22% des employés de bureaux sont des femmes, aujourd'hui, le chiffre approche les 80% !

LES « DEMOISELLES DU TÉLÉPHONE » : PIONNIÈRES DES COMMUNICATIONS

Beaucoup d'entre elles vont également devenir des « demoiselles du téléphone » en travaillant au sein de la Poste, alors connue sous le nom des P.T.T. (Postes, Télégraphes et Téléphones). Différents emplois étaient accessibles sur concours avec des critères quelque peu surprenants de nos jours comme le fait de devoir mesurer au minimum 1.50m. Suivant leur classement, les lauréates pouvaient ensuite postuler dans les différents bureaux disponibles et si besoin demander le soutien du maire pour être nommée dans leur ville.

1. Deux femmes travaillant comme domestiques 34S54
© Archives municipales de Calais
2. Employées administratives 2Fi747
© Archives municipales de Calais

1

2

1. Marchandes courguinoises 5Fi
© Archives municipales de Calais
2. Paysanne 28Fi35
© Archives municipales de Calais
3. Nourrice 6Fi54
© Archives municipales de Calais
4. Secrétaire
© Archives municipales de Calais

L'ENSEIGNEMENT : UNE VOCATION FÉMININE EN PLEINE ASCENSION

Une autre profession qui sera de plus en plus féminisée est celle des enseignants. Avant les lois républicaines laïcisant l'école, 70% des institutrices sont des Sœurs exerçant dans des congrégations religieuses. Ce n'est que dans les années 1830 que les premières écoles formant les futurs instituteurs et institutrices (les Ecoles Normales) seront créées et deviendront obligatoires pour chaque département en 1879 (pour le Pas-de-Calais, l'école se trouvait à Arras). Les femmes, privées si longtemps de l'instruction s'engagent en masse dans cette voie, on parle même d'une véritable vocation à l'image des Religieuses, comme ce fut le cas par exemple pour Louise Pollet, qui fut directrice de l'école de la rue Verte durant 36 ans. Représentantes de l'école publique, les institutrices se devaient d'être irréprochables tant dans leur vie professionnelle que privée. Leur quotidien est cependant difficile, souvent éloignées de leur famille et célibataires, elles souffrent de solitude et leurs conditions de vie sont très précaires. Sous-payées, les débuts de carrière sont difficiles… En 1919, elles obtiennent l'égalité salariale, ce qui va peu à peu améliorer leur statut. Puis, suite à la Première Guerre mondiale, elles font leur entrée dans les écoles de garçons et les établissements supérieurs. De nos jours, les femmes sont bien devenues majoritaires dans les établissements scolaires, en 2019, elles représentaient 70% du personnel enseignant.

LES INFIRMIÈRES : ENTRE VOCATION ET PROFESSIONNALISATION

Une autre profession, également considérée comme une vocation purement féminine est celle d'infirmière. Tout comme les enseignantes, les religieuses ont longtemps assisté les médecins dans les hôpitaux, hospices, etc… À cette époque, il était commun de penser que seule une femme pouvait faire preuve d'assez de patience, de douceur et d'abnégation pour prendre soin des malades et des mourants, elles n'ont cependant aucune formation et sont très souvent bénévoles. Ce n'est qu'au début du XXe que les premières écoles d'infirmières apparaissent et là aussi, la Première Guerre mondiale (avec la création de la Croix-Rouge française) aura son importance dans la reconnaissance de leur statut. En effet, plus de 100.000 femmes s'engageront en tant qu'infirmières de guerre entre 1914 et 1918 et elles seront nombreuses à poursuivre dans cette voie après le conflit. Elles restent cependant soumises à la toute-puissance des médecins, corps médical exclusivement masculin. En 2022, 87% du personnel infirmier sont des femmes.

LES SAGES-FEMMES : UNE PROFESSION FÉMININE ANCIENNE ET RECONNUE

Enfin, évoquons le cas de la sage-femme qui contrairement à l'infirmière est une profession reconnue depuis 1660 et disposant d'une formation officielle en milieu hospitalier depuis 1803 ! Cette formation ne s'ouvrira d'ailleurs aux hommes qu'en 1984 ! Au XIXe, la création du forceps et plus tard de la césarienne feront la distinction entre le chirurgien obstétricien (majoritairement des hommes) qui opère en milieu hospitalier et la sage-femme intervenant au domicile avec des méthodes plus naturelles.

DE L'USINE AU TERTIAIRE : LA FÉMINISATION PROGRESSIVE DU TRAVAIL

Bien sûr, avec la Révolution industrielle, une partie des femmes va se tourner vers des emplois d'ouvrières, en particulier à Calais avec l'implantation des usines de dentelle. Après les années 1950 et l'exode rural, les femmes vont être de plus en plus présentes dans le domaine tertiaire (administration, enseignement, services et soins à la personne) et le sont toujours aujourd'hui. Quant à l'accès aux postes à responsabilité, il se démocratise également après-guerre, mais la parité sera longue à acquérir : en 1982, 20% de femmes étaient cadres contre 42% en 2020.

1. Institutrice à l'école Sévigné en 1960
© Archives municipales de Calais
2. Employée d'une crèche 9Fi2
© Archives municipales de Calais

LES OUVRIÈRES

LES ORIGINES DU TRAVAIL FÉMININ DANS LE TEXTILE

Au XIXe, un des principaux secteurs d'emploi féminin est l'industrie et en particulier l'industrie textile, mais les femmes n'ont pas attendu l'arrivée des usines pour travailler dans ce domaine. En effet, cela fait des siècles que les travaux d'aiguille font partie du quotidien des femmes, à la fois pour des besoins personnels ou professionnels. À la campagne, cela était souvent un complément de revenu lors des périodes de faible activité, de même qu'en ville, de nombreuses femmes exerçaient la profession de couturière à domicile pour des clients particuliers ou des manufactures. Pour les patrons de ces entreprises, les femmes représentaient alors une main-d'œuvre moins coûteuse et plus docile que les hommes issus des corporations.

LA RÉVOLUTION INDUSTRIELLE ET L'ESSOR DES USINES DE DENTELLE À CALAIS

Mais l'invention de la machine à vapeur, suivie de la mécanisation de la production, va changer ce modèle et petit à petit les manufactures vont se transformer en usines. Les travailleuses du textile sortent alors de leur domicile et découvrent un nouvel environnement de travail. À Calais, cette Révolution industrielle se fera particulièrement sentir à Saint-Pierre. Territoire rural accolé à Calais, de nombreuses usines de dentelle vont s'y développer suite à l'arrivée en 1816 des premiers métiers à tisser Leavers, permettant de fabriquer de la dentelle de manière mécanique. En 1885, 1.800 métiers sont en fonctionnement dans la ville et plus de 60% de la population est composée d'ouvriers.

DES TÂCHES « FÉMININES » AU CŒUR DE LA PRODUCTION TEXTILE

Les tâches confiées aux femmes restent cependant celles faisant appel à des qualités alors dites « féminines » : adresse, agilité, patience… Mais elles peuvent aussi désormais être chargées de travaux traditionnellement masculins que la mécanisation a rendu plus accessible, car exigeant moins d'effort. Les hommes se réservent quant à eux les travaux réclamant décisions et force physique. C'est ainsi que dans les usines de dentelle, certains métiers étaient presque exclusivement réservés au personnel féminin. Il y avait par exemple la dévideuse dont le travail consistait à positionner des écheveaux (sorte de pelote de fil) sur une machine (tavelle) qui en extirpait les fils pour les enrouler sur des bobines en bois. Venait ensuite l'opération du tambourage où l'on déroulait ces fils sur des tambours. Ces derniers étaient ensuite utilisés par la wheeleuse, qui en déroulait les fils pour les enrouler sur des bobines circulaires en laiton. Elle pouvait remplir jusqu'à 80 bobines en même temps et jusqu'à 10.000 par journée de travail ! Après avoir été placées dans les métiers à tisser pour en faire de la dentelle, ces bobines étaient retirées du métier Leavers par le tulliste, puis l'extirpeuse intervenait pour en retirer le restant des fils non utilisés.

Les ouvrières intervenaient également une fois le produit fini. Elles pouvaient être raccommodeuses et reprendre les défauts des

pièces de dentelle, soit à la main ou à la machine à coudre. Puis les écailleuses, ciseaux en main, intervenaient pour séparer minutieusement les coupes des dentelles entre elles pour en faire des bandes. Les plieuses prenaient ensuite le relais en enroulant ces bandes sur des bobines ou sur des cartes pour en faire, entre autre, des échantillons. Elles pouvaient également être brodeuses, apprêteuses, pointeuses, visiteuses… Les métiers étaient variés et tous demandaient un certain savoir-faire.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES OUVRIÈRES

Au début des années 1900, le premier institut industriel formant les jeunes filles et garçons aux métiers de la dentelle ouvre ses portes rue des Soupirants, il s'agit de l'institut de l'abbé Monseigneur Piedfort. Là où les garçons pouvaient bénéficier de deux ans d'apprentissage sur toutes les étapes de fabrication de la dentelle, les jeunes filles n'avaient le droit qu'à des cours de raccommodage et des cours ménagers (lingerie, mode, couture et cuisine) pour une durée de neuf mois. Ces cours gratuits accessibles dès l'âge de 13 ans après l'obtention du Certificat d'Etudes Primaires étaient cependant très qualitatifs et tous les élèves se voyaient octroyer une place dans une fabrique à l'issue de leur apprentissage. En 1927, l'établissement est racheté par la Ville de Calais et devient l'institut Jacquard. Petit à petit et sur proposition des inspecteurs départementaux, d'autres cours sont proposés aux jeunes filles ainsi que l'ouverture d'une section d'apprentissage de brodeuse sur machine.

DES CONDITIONS DE TRAVAIL ÉPROUVANTES ET UNE SANTÉ FRAGILISÉEE

Les ouvrières rentrent donc généralement assez tôt à l'usine et beaucoup d'entre elles arrêtent de travailler lors de leur mariage si la situation familiale le permet ou à la naissance de leur premier enfant. En effet, à cette époque, la pensée dominante est celle de placer la mère de famille au foyer auprès de ses enfants et non au travail, surtout dans un environnement aussi brutal que les usines et en particulier la nuit. Cette pensée est aussi renforcée par les propos des médecins qui considèrent que le travail féminin vient nuire à la grossesse, à l'allaitement des enfants ou encore à la fécondité. En ce début du XIXe, l'espérance de vie est alors très basse et notamment pour les ouvrières du textile dont une grande majorité décédaient avant leur 25 ans. Les conditions de travail sont très rudes : cadence soutenue, tâches répétitives, bruits incessants, chaleur suffocante… Même si sur le papier, la loi interdisait d'employer des femmes dans des établissements insalubres ou les exposants à des manipulations préjudiciables à la santé, la réalité était tout autre et les accidents de travail nombreux.

1. Racommodeuses dans un atelier de dentelle 2Fi
© Archives municipales de Calais
2. Employées féminines dans une usine de dentelle 28S
© Archives municipales de Calais
3. Vendeuses dans un magasin moderne en 1925 2Fi118
© Archives municipales de Calais

1. Affiche de l'Institut Jacquard 4Fi1145
© Archives municipales de Calais

LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE : LES FEMMES AU CŒUR DE L'EFFORT INDUSTRIEL

Bien que difficile, le travail à l'usine représentait tout de même une certaine émancipation pour les femmes à cette époque et cela va prendre encore plus d'ampleur à l'arrivée de la Première Guerre mondiale. Pour faire face à la pénurie de la main-d'œuvre masculine mobilisée, les femmes vont être embauchées en masse dès le début du conflit. En effet, ces dernières, privées du salaire de leur mari, ont du mal à subsister avec les maigres allocations militaires au vu de l'inflation provoquée par l'état de guerre. Pour la première fois, l'État et les entreprises vont vanter le courage de ces travailleuses qui, par leurs efforts, participent à la défense nationale. À Calais, les usines de dentelle vont continuer à fonctionner grâce aux ouvrières qui vont se voir confier pour la première fois, des tâches habituellement réservées aux hommes. D'autres s'engageront dans l'armée et seront embauchées dans des industries dédiées à l'effort de guerre pour fabriquer armes, munitions, pain de guerre, etc.

LE RETOUR AU FOYER ET LA POLITIQUE NATALISTE DE L'APRÈS-GUERRE

À l'Armistice, on incite cependant les femmes à rentrer dans leur foyer pour laisser les hommes reprendre leur activité. Ce revirement de l'Etat entre notamment dans le cadre de leur politique nataliste mise en place pour repeupler le pays après l'hécatombe que fut la Première Guerre mondiale ! Mais les femmes ont réussi à se faire une place dans le monde ouvrier et y resteront. En plus de l'industrie textile, on les retrouve également maintenant dans la chimie, la métallurgie, l'agro-alimentaire… À Calais, beaucoup de Calaisiennes travaillaient à la fabrique de biscuits Vendroux ou encore à l'usine de produits chimiques De Laire. Elles occupent néanmoins essentiellement des postes sous-qualifiés et sous-payés et sont les premières à être licenciées en temps de crise.

CRISES ET DÉCLIN DE L'INDUSTRIE DENTELLIÈRE

Par la suite, la période d'entre-deux-guerres ne fut pas des plus florissantes pour l'industrie dentellière. Du côté du style, tulle et dentelle n'ont plus la côte, la tendance est à la mode garçonne et les garde-robes évoluent afin de s'adapter aux pénuries et aux styles de vie plus modestes. Puis la crise économique et en particulier le krach boursier de 1929 va faire s'effondrer la production de dentelle. En 1931, les usines calaisiennes perdent leurs principaux contrats avec les Etats-Unis, qui sont alors leur premier client. Cette même année, la « Chambre syndicale des fabricants de tulles et dentelles de Calais » signale 54 fermetures d'entreprises ! En 20 ans, à la veille de la Seconde Guerre mondiale, Calais aura perdu plus de 200 fabricants.

L'APRÈS-GUERRE : VERS DE NOUVEAUX HORIZONS PROFESSIONNELS

Après la Seconde Guerre mondiale, le statut de la femme dans la société évolue, la Constitution de 1946 leur reconnaît des droits égaux aux hommes et elles sont enfin reconnues dans la vie civile en obtenant notamment le droit de vote. Du côté de leur vie professionnelle, elles vont délaisser peu à peu le monde de l'industrie pour se tourner vers des emplois administratifs ou de services beaucoup moins pénibles. De nos jours, ¾ du personnel ouvrier sont des hommes.

VILLE DE CALAIS

INSTITUT JACQUARD

ÉCOLE MUNICIPALE DE LA DENTELLE MÉCANIQUE

28, Rue des Soupirants, CALAIS -:- Téléphone 7.17

Programme d'Enseignement

I. -- POUR LES JEUNES GENS

(Durée de l'enseignement : Deux années d'études)

PREMIÈRE ANNÉE

Dessin d'Ornement et Tracé des esquisses.

Dessin Mécanique appliqué aux organes de Métiers et aux Accessoires.

Mécanique Générale.

Electricité Expérimentale, mesures électriques, Moteurs, Lumière, Electrolyse.

Chimie Générale : Métaux, Métalloïdes.

Méthodes Générales de mise en carte, travaux de ficelles, décomposition des dentelles et des tissus.

Matières Premières : essais pratiques, remontage, passage de fils, plaquage, réglage des rouleaux.

Perçage — Fabrication.

DEUXIÈME ANNÉE

Les élèves de deuxième année sont admis à se spécialiser

1°.- Pour le Cours Supérieur d'esquissage et de mise en carte, avec correction aux métiers et réglage des dessins

2°.- Pour le Cours Supérieur de conduite des métiers et Fabrication Mécanique, Electricité, Dessin, Ajustage Tour et Forge.

3°.- Pour le Cours Supérieur de Chimie Organique, Matières premières, teinture, dessin d'ornement et dessin mécanique, électricité.

Travaux pratiques d'électricité, et travaux d'ajustage, de tour et de forge dans les ateliers de l'Ecole primaire supérieure de garçons

LES ELÈVES APPRENTIS REÇOIVENT UNE PRIME DE 2 FRANCS PAR JOUR
(s'ils ont obtenus dans le mois une moyenne de 10 points sur 20)

II. - POUR LES JEUNES FILLES

(Durée de l'apprentissage : neuf mois au minimum)

Raccommodage des diverses dentelles.
Cours d'enseignement ménager. (lingerie, couture, mode et cuisine).

LES COURS SONT GRATUITS

La rentrée aura lieu le 2 OCTOBRE, à 8 h. 1/2

On peut faire inscrire les élèves tous les matins, de neuf heures à midi, rue des Soupirants, N° 28, à partir du 23 Septembre

POUR LE COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT :

Le Directeur général, **G. PAQUEZ.**

Le Directeur technique, **Abbé PIEDFORT.**

Le Président, **Charles CHAMPION.**

Le Secrétaire, **Maurice GEST.**

Vu et approuvé :
Le Député-Maire de la Ville de Calais, **Léon VINCENT.**

Imprimerie Georges BAILLARD -:- CALAIS

1

LUTTE SYNDICALE

UN DROIT SYNDICAL DIFFICILEMENT ACCESSIBLE AUX FEMMES

Le droit syndical est reconnu par la loi Waldeck-Rousseau de 1884, mais rares sont alors les femmes à les intégrer pour défendre leurs droits. En effet, à cette époque, elles occupent souvent des emplois peu qualifiés et sont donc particulièrement menacées par le chômage car facilement remplaçables. Beaucoup d'entre elles travaillent également à domicile ou dans des milieux moins touchés par les grèves comme les domestiques par exemple. Enfin, elles restent soumises aux pressions de leur mari, de leur patron ou encore de l'église qui répriment tout instinct de rébellion chez la femme. Une épouse devait d'ailleurs avoir l'autorisation de son mari pour rejoindre un syndicat et même pour pouvoir travailler !

LES PREMIÈRES LUTTES OUVRIÈRES FÉMININES EN FRANCE

La lutte ouvrière féminine n'est pourtant pas inexistante, il y eut quelques précédents assez célèbres en France comme la grève des fileuses de Troyes en 1791, celle des blanchisseuses de Chaillot en 1828 ou encore les couturières de Vouvray en 1833. La Française Flora Tristan sera une des figures emblématiques de cette lutte, une rue de Calais porte d'ailleurs son nom. Même si une porte d'entrée leur est accordée, les syndicats restent majoritairement masculins et misogynes.

DES SYNDICATS MAJORITAIREMENT MASCULINS ET HOSTILES

À « l'Union Française des ouvriers tullistes et ouvrières en tulle », 150 membres sont des femmes sur les 1400 syndiqués ; ce n'est guère mieux à « l'Union des chambres syndicales ouvrières » qui ne compte que 500 femmes parmi les 1500 ouvriers syndiqués. En effet, les femmes ne sont guère encouragées par leurs collègues masculins ; entre 1890 et 1908, 54 grèves seront organisées pour interdire l'entrée des femmes dans les usines car ces dernières feraient baisser les salaires !

Le même constat est visible dans les syndicats hors ouvriers, les femmes sont toujours présentes en nombre inférieur et quasiment inexistantes dans les syndicats patronaux et les conseils d'administration. Elles ont cependant tendance à être un peu plus nombreuses dans les syndicats de commerce, comme par exemple dans les grands magasins où elles sont représentées à 48%, voire majoritaires comme dans le commerce de détails où sur les 90 employés syndiqués, 51 sont des femmes. Rappelons que les commerçantes pouvaient se voir octroyer plus facilement le rôle de patronne de leur établissement, notamment après le décès de leur mari. Enfin, il reste des domaines très masculins où les femmes peinent énormément à y entrer, comme par exemple le « Syndicat général de la petite batellerie » qui ne compte que 10 femmes sur ses 310 membres, la « Fédération des travailleurs des Chemins de Fer » qui ne compte que cinq femmes syndiquées contre 575 hommes, ou encore le « Syndicat général du personnel de la Compagnie Française d'éclairage et de chauffage par le gaz » qui ne compte que trois femmes syndiquées sur les 143 membres.

LES CALAISIENNES ET LA NAISSANCE DU PREMIER SYNDICAT FÉMININ DE LA DENTELLE

Mais il y a un domaine où les Calaisiennes vont réussir à faire entendre leurs revendications : celui de l'industrie dentellière. Le 13 mars 1920, le premier syndicat féminin de la dentelle est créé à Calais. La veille, une loi était enfin votée permettant aux femmes mariées de rejoindre un syndicat sans l'accord de leur mari ! À ses débuts, 90 femmes sont membres du syndicat, deux ans plus tard, elles sont au nombre de 136 et arriveront à plus de 400 membres en 1937. Petit à petit, des syndicats presque exclusivement féminins vont se créer comme « le syndicat de la lingerie » ou encore le « Syndicat féminin des employées ».

LES GRANDES REVENDICATIONS FÉMININES AU TOURNANT DU SIÈCLE

Dès 1878, date du premier congrès féministe international, les revendications des travailleuses sont posées. Elles réclament la liberté du travail pour la femme, l'égalité des salaires, la journée de 8h, le repos hebdomadaire, un congé et des allocations de maternité, l'admission des femmes dans les syndicats et la reconnaissance de la maternité et des travaux ménagers comme travail social. En effet, à cette date, les femmes salariées pouvaient travailler jusqu'à 12h par jour. Ce n'est qu'en 1892 qu'une loi importante sera votée pour réglementer de manière plus sérieuse le travail des femmes, mais également celui des enfants. La journée de travail est alors réduite à 11h et un jour de repos hebdomadaire est désormais obligatoire. L'interdiction du travail de nuit, déjà appliquée aux enfants depuis 1874, est quant à elle généralisée à toutes les femmes. Bien que ce travail nocturne soit aussi très dur pour les hommes, seules les femmes seront concernées par cette interdiction, car on estime qu'elles ont des charges familiales plus lourdes que les hommes. Ce n'est qu'en 2001 que cette restriction disparaîtra complètement de la législation !

LES PREMIÈRES LOIS SOCIALES ENCADRANT LE TRAVAIL DES FEMMES

Le 30 mars 1900, une loi est votée permettant de réduire progressivement la journée de travail à 10h dans toutes les usines mixtes (employant à la fois des hommes, des femmes et des enfants). Cependant, cette nouvelle loi ne réjouit pas les usines calaisiennes, car elle interdit alors le système qui était en place pour les employés masculins : chaque ouvrier effectuait deux quarts de 6h dans sa journée, avec une pause de 6h entre les deux, pour une durée effective de 12h de travail journalier. 360 fabriques se mettent alors en grève, soutenues par Jean Jaurès et le Parti socialiste, pour obtenir un ajout particulier à la loi pour les industries textiles. Cette fois-ci, les ouvrières sont sollicitées et les prémices des premiers syndicats féminins de la dentelle font leur apparition. En vain, après 14 semaines de grève, les ouvriers capitulent et reprennent le chemin des usines. Les ateliers n'employant que des hommes seront alors strictement interdits aux femmes et aux enfants, afin de ne plus être considérés comme un environnement de travail mixte. Ce n'est finalement qu'après la Première Guerre mondiale que la journée de 8h, demandée depuis plus de 50 ans par les ouvriers, sera instaurée le 23 avril 1919. Malheureusement, cette loi ne sera pas toujours respectée à la lettre par les patrons.

LA LONGUE MARCHE VERS L'ÉGALITÉ SALARIALE

Les heures de travail étant maintenant les mêmes pour les hommes et les femmes, ces dernières vont réclamer l'égalité salariale. Rappelons que le travail des femmes fut invisibilisé pendant des siècles et fut donc longtemps non reconnu et non rémunéré… Et quand elles purent enfin travailler contre rémunération, elles ne purent cependant disposer librement de leur salaire. Le Code Civil reconnaissait en effet la femme mariée comme mineure, sous la responsabilité de son mari, c'est donc ce dernier qui gérait les finances du foyer. Ce n'est qu'en 1907 qu'une loi les autorise à disposer librement de leur salaire. Les biens acquis pour le foyer restent cependant sous la gestion de leur mari et elles ont toujours besoin de l'autorisation de ce dernier pour ouvrir un compte en banque et travailler ! Cette tutelle maritale ne sera levée qu'en 1965 ! Avant l'égalité salariale, les femmes gagnaient en moyenne 50% de moins que leurs collègues masculins. On considérait en effet le salaire féminin comme un revenu d'appoint alors que celui de l'homme devait couvrir tous les frais du foyer. Les premières à obtenir l'égalité salariale seront les institutrices en 1927, puis les fonctionnaires l'année suivante. Pour les autres, l'écart se réduit peu à peu au fil des ans. Ce n'est finalement qu'en 1946, avec l'avènement de la IVe République et de la nouvelle Constitution que la notion de salaire féminin va disparaître au profit de la formule « à travail égal, salaire égal ». Cependant, ce n'est que le 22 décembre 1972 que

l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes sera officiellement inscrite dans le Code du travail. Enfin, on estime encore aujourd'hui que dans le secteur privé, les femmes touchent un salaire inférieur de 24% à celui des hommes.

LA MATERNITÉ, UN COMBAT CENTRAL DANS LA LUTTE SYNDICALE FÉMININE

À partir du 20ème siècle, la protection de la maternité sera au cœur des revendications féminines. Cela passe par l'obtention de congés de maternité, mais aussi par la création d'allocations familiales ou la lutte contre les lois répressives contre l'avortement. Les femmes salariées vont particulièrement se battre pour obtenir un congé maternité sécurisé et indemnisé. La première loi votée en cette faveur le sera en 1909, les femmes pouvaient désormais accéder à un congé de huit semaines, sans rupture de contrat, mais sans traitement. Encore une fois, ce sont les institutrices (en 1910) et les fonctionnaires (en 1929) qui accéderont plus rapidement à ce même congé, mais cette fois-ci, avec le maintien de leur salaire. Comme pour l'égalité salariale, les choses se débloquent après la Seconde Guerre mondiale, on voit cependant dans la volonté de l'Etat de protéger davantage les mères, un lien avec la politique nataliste mise en place après la guerre… Après avoir obtenu des indemnités journalières plus avantageuses et un allongement de la durée du congé maternité, ce dernier est enfin instauré pour toutes les femmes dans les années 1970 et porté à 16 semaines en 1980.

LES GRÈVES DE 1936 ET L'ÉLAN DU FRONT POPULAIRE

Finissons en parlant d'un événement marquant pour l'histoire de la lutte syndicale, aussi bien à Calais que dans la France entière : l'arrivée au pouvoir du Front populaire et les grèves de 1936 ! Calais est alors à cette époque, en pleine crise économique : près de 5.000 personnes sont sans travail et l'industrie dentellière est particulièrement touchée. Comme partout en France, les ouvriers et ouvrières de Calais se mettent en grève et occupent les usines, ils réclament de meilleures conditions de travail, une reconnaissance du travail d'ouvrier et une augmentation des salaires. Les femmes sont cette fois-ci majoritairement soutenues par leur conjoint et leurs collègues masculins et des aides sont mises en place par la municipalité pour soutenir les grévistes. En-dehors du monde ouvrier, d'autres secteurs professionnels rejoignent la lutte comme les employés de commerce ou encore les domestiques, qui n'ont pas la chance de bénéficier du soutien d'une corporation ou de syndicats. Après un mois de grève, les accords de Matignon sont signés le 7 juin 1936, ils accordent notamment une augmentation des salaires, le respect du droit syndical, la création de délégués du personnel, le prolongement de l'âge de scolarité jusqu'à 14 ans, mais surtout la mise en place de la semaine de 40h et deux semaines de congés payés ! Très vite, ces accords sont mis en place dans les usines calaisiennes pour permettre le retour au travail.

UNE INTÉGRATION LENTE ET INÉGALE DANS LE MONDE SYNDICAL

L'intégration des femmes dans les syndicats s'est donc déroulée de manière progressive avec parfois des objections, ces dernières ayant longtemps été considérées par leurs collègues masculins comme une concurrence déloyale au vu des maigres salaires qui leur étaient versés. Elles rejoignaient pourtant les hommes sur les mêmes problématiques : obtenir de meilleurs salaires, la réduction du temps de travail, plus de sécurité et avaient peu de revendications proprement féminines.

Plus de 100 ans après la libre intégration des femmes au milieu syndical, elles restent encore très peu nombreuses pour plusieurs raisons possibles : elles travaillent majoritairement dans le tertiaire (milieu touché moins fortement par l'activisme syndical), elles travaillent à temps partiel et sont donc moins impliquées dans la vie d'entreprise (en 2022, 26,7% de femmes travaillaient à temps partiel contre 7,5% d'hommes), enfin même de nos jours, les femmes assument la grande majorité des tâches familiales et domestiques, il leur est ainsi parfois difficile de jongler entre vie personnelle, professionnelle et activités syndicales.

1. Tullistes en grève 5Fi968
© Archives municipales de Calais
2. Congés payés en 1936 1S52
© Archives municipales de Calais

1. Sortie de l'usine Courtaulds
© Voix du Nord
2. Laitière au chemin Castre 5Fi976
© Archives municipales de Calais

1. Wheeleuse
© CCI
2. Ouvrières de l'usine Meccano en 1977
© CCI

« LES DROITS DES FEMMES NE SONT JAMAIS DÉFINITIFS. IL FAUT RESTER VIGILANTS TOUTE SA VIE. »

En novembre 1974, dans le contexte précédant l'adoption de la loi du 17 janvier 1975 relative à l'interruption volontaire de grossesse, dite « loi Veil », Simone de Beauvoir tient ces propos, cités par Claudine Monteil — écrivaine, diplomate et militante féministe — dans un ouvrage consacré à leurs échanges.

Laissez-vous conter Calais ville d'art et d'histoire, en compagnie d'un guide-conférencier agréé par le ministère de la Culture.
Il connaît toutes les facettes de Calais et vous donne des clefs de lecture pour comprendre l'échelle d'une place, le développement de la ville au fil de ses quartiers. Le guide est à votre écoute. N'hésitez pas à lui poser vos questions.

Calais ville d'art et d'histoire
Le service propose toute l'année des animations pour les habitants, le jeune public et les visiteurs de passage. Il se tient à votre disposition pour tout projet éducatif et culturel. Des brochures spécifiques peuvent également vous être envoyées.

Réservations et demandes
vahc@mairie-calais.fr
Service ville d'art
et d'histoire
9 rue Paul Bert
62100 Calais
03.21.46.66.92

Calais appartient au réseau national des Villes et Pays d'art et d'histoire
Le ministère de la Culture, direction de l'Architecture et du Patrimoine, attribue l'appellation Villes et Pays d'art et d'histoire aux, collectivités locales qui animent leur patrimoine. Il garantit la compétence des guides-conférenciers et des animateurs du patrimoine ainsi que la qualité de leurs actions. Des vestiges antiques à l'architecture du XXe siècle, les villes et pays mettent en scène le patrimoine dans sa diversité. Aujourd'hui, un réseau de plus de 200 villes et pays vous offre son savoir-faire dans toute la France.

À proximité
Beauvais, Boulogne-sur-Mer, Cambrai, Chantilly, Laon, Lille, Noyon, Roubaix, Saint-Quentin, Soissons et Tourcoing bénéficient de l'appellation Ville d'art et d'histoire; Lens-Liévin, Amiens Métropole, Pays de Saint-Omer, de Senlis à Ermenonville et Santerre-Haute Somme bénéficient de l'appellation Pays d'art et d'histoire.

Archives municipales de Calais
Centre administratif municipal,
20 Quai de la gendarmerie,
62100 Calais
03 21 46 62 69
https://archives.calais.fr
Ouvert uniquement sur rendez-vous les lundis de 8h15 à 11h45 et les mercredis de 13h30 à 17h15.

VILLES & PAYS D'ART & D'HISTOIRE

CALAIS